

RCS : FORT DE FRANCE

Code greffe : 9721

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de FORT DE FRANCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

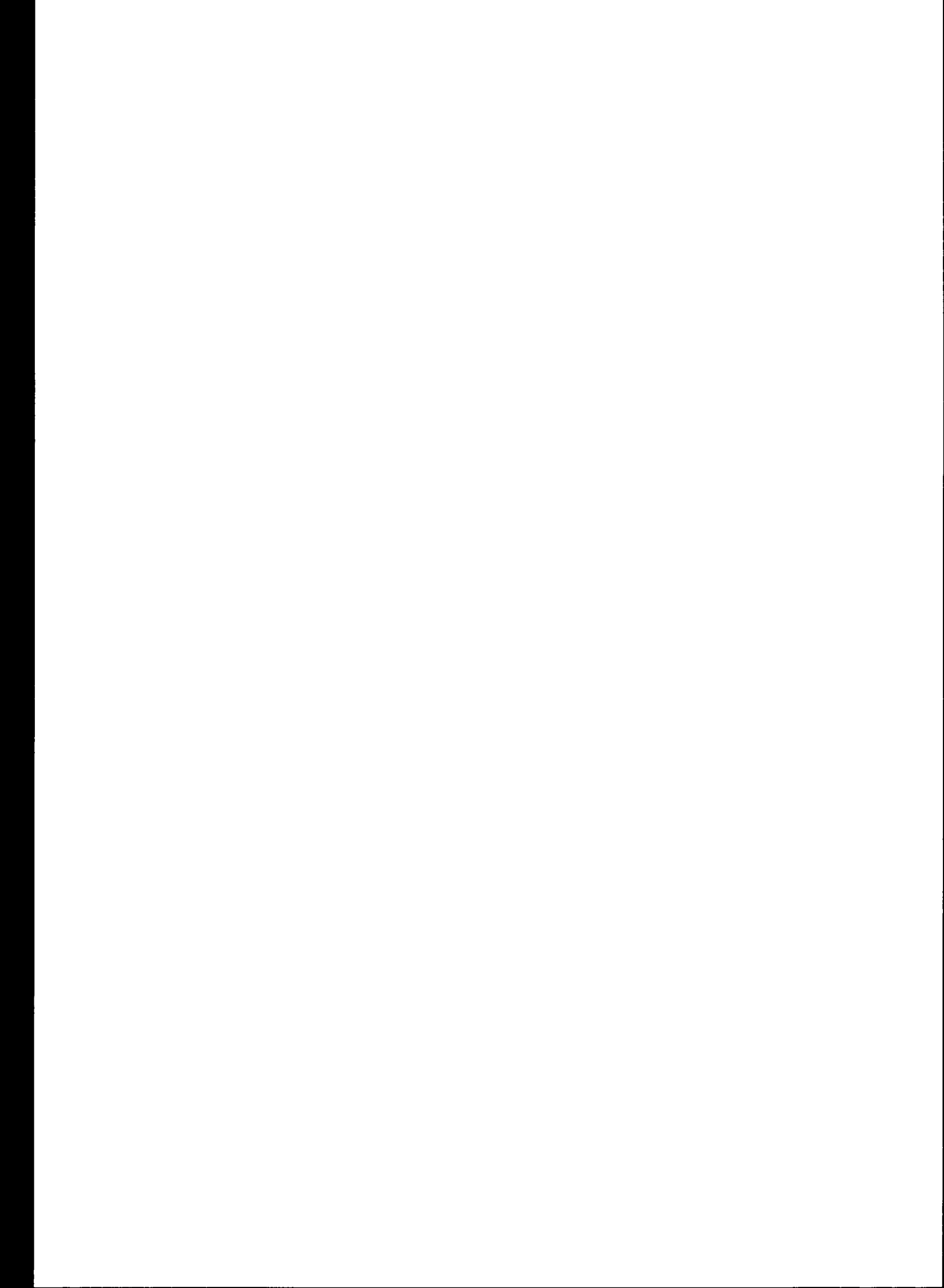
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 00831

Numéro SIREN : 393 519 525

Nom ou dénomination : CLEAN GARDEN

Ce dépôt a été enregistré le 12/09/2022 sous le numéro de dépôt 7207



Désignation de l'entreprise : CLEAN GARDEN Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12

Adresse de l'entreprise 17 RUE EUCHARIS N°18 IMMEUBLE DILLON 3000 97200 FORT DE FRANCE Exercice précédent : 12

Numéro SIRET : 3 9 3 5 1 9 5 2 5 0 0 0 4 1

Néant

**CLEAN GARDEN**  
SARL à capital variable  
SUSCRIPTION  
AMORTISSEMENTS PROVISIONS  
30/03/2015

Exercice N clos le : 31/12/2014

		Brut 1	SUSCRIPTION Amortissements provisions 30/03/2015	Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ *	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	3 103	
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	496 544	
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	937 843	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	502 999	
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
			Autres participations	CU	CV	3 000
			Créances rattachées à des participations	BB	BC	942 724
			Autres titres immobilisés	BD	BE	3 000
Prêts	BF	BG	25 171			
Autres immobilisations financières *	BH	BI	341 089			
<b>TOTAL (II)</b>	<b>BJ</b>	<b>BK</b>	<b>1 472 115</b>	<b>2 795 142</b>		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	21 286	
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	49 595	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	78 365	
		Autres créances (3)	BZ	CA	1 221 752	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE		
Disponibilités		CF	CG	464 538		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	13 125		
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>CK</b>	<b>78 365</b>		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>IA</b>	<b>1 550 480</b>	<b>9 392 112</b>		

Renvois : (1) Dont droit au bail : CP (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : Immobilisations Stocks : Créances :

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2015

Désignation de l'entreprise		CLEAN GARDEN		Néant <input type="checkbox"/>	
			Exercice N		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 65.000.....)	DA	65 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	6 500		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ )	DG	857 475		
	Report à nouveau	DH	609 965		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	557 083		
	Subventions d'investissement	DJ	36 134		
	Provisions réglementées *	DK			
		<b>TOTAL (II)</b>	DL	2 132 158	
<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (III)</b>	DO			
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP	10 868		
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	10 868		
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	297 405		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 034 935		
	Dettes fiscales et sociales	DY	3 293 924		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	1 622 822			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	7 249 086		
	Ecarts de conversion passif *	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	9 392 112		
<b>RENVIS</b>	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	7 249 086			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	297 405			

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2015

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

		Exercice N		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
Désignation de l'entreprise : CLEAN GARDEN		Néant <input type="checkbox"/>		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF
		FG	FH	FI
		12 667 360		12 667 360
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL
	12 667 360		12 667 360	
	Production stockée *			FM
	Production immobilisée *			FN
	Subventions d'exploitation			FO
	81 091			81 091
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	
263 591			263 591	
Autres produits (1) (11)			FQ	
421			421	
<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR
				13 012 462
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS
	Variation de stock (marchandises)*			FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU
	53 051			53 051
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV
	32 164			32 164
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW
	5 997 237			5 997 237
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX
	290 607			290 607
	Salaires et traitements *			FY
	4 544 569			4 544 569
	Charges sociales (10)			FZ
	760 591			760 591
DOTALIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA
				147 974
	Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GB
			GC	
Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
			GE	
Autres charges (12)			GF	
37 945			37 945	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GG
				11 864 138
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG
				1 148 325
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK
	455			455
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL
	57			57
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM
	Différences positives de change			GN
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
			GP	
<b>Total des produits financiers (V)</b>				513
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ
	5 422			5 422
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR
	52 052			52 052
	Différences négatives de change			GS
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
			GU	
<b>Total des charges financières (VI)</b>				57 474
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV
				(56 961)
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW
				1 091 364

SAGE Experts-comptables Janvier 2015

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>CLEAN GARDEN</u>		Néant <input type="checkbox"/>		
			<b>Exercice N</b>	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	4 767	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	4 767	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	315 606	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	3 594	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	319 200	
<b>4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)</b>			HI	(314 433)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise <b>(IX)</b>			HJ	
Impôts sur les bénéfices * <b>(X)</b>			HK	219 847
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>			HL	13 017 742
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			HM	12 460 658
<b>5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)</b>			HN	557 083
<b>RENOIS</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont { – Crédit-bail mobilier *	HP		
	{ – Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	A1	255 291	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	32 282	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9 32 282	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
QUOTE PART DE SUBV INST VIREE AU RT			4 517	
PRODUITS CESSION D ELEMENT D ACTIF			250	
PENALITES DE MARCHES ET AMENDES	306 770			
ELEMENTS EXERCICES ANTERIEURS	8 836			
VCN ELEMENTS ACTIFS CEDES	3 594			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		CLEAN GARDEN										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations									
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		D9					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	2 703	KE		KF			1 500		
CORPORELLES	Terrains			KG	496 544	KH		KI					
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK					
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN					
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KQ					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS	1 061 467	KT		KU		95 786		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	69 180	KW		KX				
		Matériel de transport *			KY	498 045	KZ		LA		106 150		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	20 678	LC		LD		829		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ					
	Avances et acomptes			LK		LL		LM					
	TOTAL III				LN	2 145 914	LO		LP		202 765		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T				
Autres participations				8U	1 500 150	8V		8W		28			
Autres titres immobilisés				IP	3 000	IR		IS					
Prêts et autres immobilisations financières				IT	310 107	IU		IV		191 389			
TOTAL IV				LQ	1 813 257	LR		LS		191 417			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	3 961 874	ØH		ØJ		395 682			
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence							
		par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ		DØ		D7					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV		LW	4 203	IX					
CORPORELLES	Terrains		IP	LX		LY	496 544	LZ					
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA		MB		MC					
		Sur sol d'autrui	IR	MD		ME		MF					
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS	MG		MH		MI					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ		MK	1 157 254	ML					
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU	MM		MN	69 180	MO				
		Matériel de transport		IV	MP	14 076	MQ	590 119	MR				
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS		MT	21 507	MU				
		Emballages récupérables et divers *		IX	MV		MW		MX				
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ		NA		NB					
Avances et acomptes		NC	ND		NE		NF						
TOTAL III			IY	NG	14 076	NH	2 334 604	NI					
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU		M7		ØW					
	Autres participations		IØ	ØX	550	ØY	1 499 628	ØZ					
	Autres titres immobilisés		I1	2B		2C	3 000	2D					
	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	75 674	2F	425 822	2G					
	TOTAL IV			I3	NJ	76 224	NK	1 928 450	2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	ØK	90 300	ØL	4 267 257	ØM					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

\*(Ne pas reporter le montant des cessions)\*

SAGE Experts-comptables Janvier 2015

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 4

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : CLEAN GARDEN Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice {(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)}
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

**CADRE B**  
**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise <u>CLEAN GARDEN</u>	Néant <input type="checkbox"/>
---	--------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations - dotations de l'exercice		Diminutions - amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	135	PF	2 968	PG		PH	3 103
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	841 211	QA	96 632	QB		QC	937 843
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements divers	QD	47 282	QE	5 343	QF		QG	52 625
	Matériel de transport	QH	402 061	QI	42 317	QJ	14 076	QK	430 302
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	19 357	QM	715	QN		QO	20 072
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	1 309 911	QV	145 006	QW	14 076	QX	1 440 841
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	1 310 047	ØP	147 974	ØQ	14 076	ØR	1 443 944

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5				N6	
TOTAL I											
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9				Q1	
TOTAL II											
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7				Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5				R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				S4
	Inst. gales. agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8				T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales. agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				V5
Autres immobilisations corporelles	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7				X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL				NM					NO	
TOTAL IV											
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU				NV	
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW	Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ				

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		CLEAN GARDEN				Néant <input type="checkbox"/> *		
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
	1	2		3		4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4	D5	D6		
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA		IB	IC	ID		
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE		IF	IG	IH		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP	TQ	TR		
	<b>TOTAL I</b>	3Z		TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	19 168	4B	4C	4D	10 868	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S	5T	5U		
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W	5X	5Y			
<b>TOTAL II</b>	5Z	19 168	TV	TW	8 300	TX	10 868	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B	6C	6D	
		- corporelles	6E		6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3	Ø4	Ø5	
		- titres de participation	9U	3 000	9V	9W	9X	3 000
		- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	19 749	Ø7	5 422	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	78 365	6U	6V	6W	78 365	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y	6Z	7A		
	<b>TOTAL III</b>	7B	101 113	TY	5 422	TZ	UA	106 536
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	120 281	UB	5 422	UC	8 300	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF	8 300		
	- financières		UG	5 422	UH			
	- exceptionnelles		UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.						10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.



Designation de l'entreprise : CLEAN GARDEN		Néant <input type="checkbox"/> *						
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	942 724	UM		UN	942 724	
	Prêts (1) (2)	UP	84 732	UR		US	84 732	
	Autres immobilisations financières	UT	341 089	UV		UW	341 089	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	94 344		94 344			
	Autres créances clients	UX	4 810 695		4 810 695			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO))	ZI						
	Personnel et comptes rattachés	UY	29 830		29 830			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	56 961		56 961			
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	165 531		165 531		
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	297 571		297 571		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	268 863		268 863			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	402 996		402 996			
	Charges constatées d'avance	VS	13 125		13 125			
	TOTAUX		VT	7 508 461	VU	6 139 916	VV	1 368 545
RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	50 000					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	7 569					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	297 405		297 405			
	à plus d'1 an à l'origine	VH						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 034 935		2 034 935			
Personnel et comptes rattachés		8C	393 935		393 935			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	2 076 300		2 076 300			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	433 848		433 848			
	Obligations cautionnées	VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	389 841		389 841			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 622 822		1 622 822			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTAUX		VY	7 249 086	VZ	7 249 086			
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

Désignation de l'entreprise : <b>CLEAN GARDEN</b>		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 3   1   1   2   2   0   1   4				
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>							<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	4 272		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	27 537	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX				
	Amendes et pénalités		WJ	292 636	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		— imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)								
			— imposées aux taux de 0 %								
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				— Plus-values nettes à court terme		— Plus-values soumises au régime des fusions				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-5° et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW				
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
							TOTAL I	WR	1 120 522		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>							<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*											
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)											
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		— imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								
			— imposées au taux de 0 %								
			— imposées au taux de 19 %								
			— imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								
			— imputées sur les déficits antérieurs								
Autres plus-values imposées au taux de 19 %											
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*											
Régime des sociétés mères et des filiales* (Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					2A				
Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.											
Majoration d'amortissement*											
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations		Entreprises nouvelles (Reprise d'entreprises en difficulté, etc.)		K9	Entreprises nouvelles (1 sens)		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 11 sens V)		L5
			Pôle de compétitivité (art. 11 bis bis)		L6	Société investissements innovateurs (art. 206)		K3	Zone de reconstruction de la défense (1 sens)		PA
			Zone franche urbaine (art. 11 bis bis et 11 bis V)		Ø9	Bassin d'emploi à reconstruire (art. 11 bis bis)		IF	Zone franche d'activité (art. 11 bis bis bis)		XC
			Zone de revitalisation rurale (art. 11 bis bis bis)								PC
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé				Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI					
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>							<b>TOTAL II</b>				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		déficit (II moins I)		XI	775 850				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											
<b>RÉSULTAT FISCAL</b>		<b>BÉNÉFICE (ligne XI) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>				XN	687 591				

SAGE Experts-comptables Janvier 2015

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Désignation de l'entreprise <u>CLEAN GARDEN</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	88 259	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	88 259	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	(0)	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter ( somme K6 + YJ)	YK	(0)	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>e</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice	ZT	471 168	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>e</sup> bis Al. 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
C3S	9K	13 129	9L 17 438
EFFORT CONSTRUCTION	9M	14 408	9N 7 999
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	27 537	YO 25 437
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			
ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)				XU <input type="checkbox"/>

SAGE Experts-comptables janvier 2015

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.  
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.



Désignation de l'entreprise : CLEAN GARDEN

Néant

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①		Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations*	1	MAT TRANSP	14 076		14 076	0
	2	CAUTION F/SE	3 594			3 594
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-value taxable à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations*	1	250	250	250			
	2		(3 594)	(3 594)			
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑫			(3 344)				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑬							
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % ⑭							

SAGE Experts-comptables, janvier 2015

(A)

(B)

(Ventilation par taux)

(C)

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : CLEAN GARDEN Néant

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 16% ②.	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> 0 bis du CGI) ①*.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> 0 du CGI) ①*.	

### I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

### II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 %	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> 0 du CGI)	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> 0 bis du CGI)			
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déclarer à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5	35 000				35 000
	N-6	12 000				12 000
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 10,5% (article 219 I a du CGI) pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : CLEAN GARDEN Néant  \*

**I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

**II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS \* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)**

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE  
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

Désignation de l'entreprise : <b>CLEAN GARDEN</b>		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : <b>01012014</b>		et clos le : <b>31122014</b>	
		Durée en nombre de mois <b>1</b>   <b>2</b>	
<b>I - Production de l'entreprise</b>			
Ventes de marchandises	OA		
Production vendue - Biens	OB		
Production vendue - Services	OC	12 667 360	
Production stockée	OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	81 091	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	421	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	216 585	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	<b>TOTAL 1</b>	<b>OM</b>	<b>12 965 457</b>
<b>II - Consommation de biens et services en provenance de tiers <sup>(1)</sup></b>			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON		
Variation de stocks (marchandises)	OO		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	53 051	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	32 164	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	5 579 169	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	125 273	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	37 945	
Abandons de créances à caractère commercial	OX		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	3 344	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
	<b>TOTAL 2</b>	<b>OJ</b>	<b>5 830 946</b>
<b>III - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 - TOTAL 2</b>	<b>OG</b>	<b>7 134 511</b>
<b>IV - Contribution sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur le 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur le 1329)	SA	7 134 511	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	12 883 945	
Période de référence	GY	0	1
		0	1
		2	0
		1	4
	GZ	3	1
		1	2
		2	0
		1	4
Date de cessation	HR		
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.			

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122014 N° SIRET 3 9 3 5 1 9 5 2 5 0 0 0 4 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CLEAN GARDEN

ADRESSE (voie) 17 RUE EUCHARIS N°18 IMMEUBLE DILLON 3000

CODE POSTAL 97200 VILLE FORT DE FRANCE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 3 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 39357

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 0

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique SARL Dénomination LE GARDIEN

N° SIREN (si société établie en France) 398086116 % de détention 32,83 Nb de parts ou actions 12920

Adresse : N° CITE DILLON Voie res. Le Galion bat n°41

Code Postal 97200 Commune fort de france Pays

Forme juridique SARL Dénomination CLEAN BUILDING

N° SIREN (si société établie en France) 393547096 % de détention 65,50 Nb de parts ou actions 25780

Adresse : N° CI DILLON Voie

Code Postal 97200 Commune FORT DE FRANCE Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.  
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122014

N° SIRET

3 9 3 5 1 9 5 2 5 0 0 0 4 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

CLEAN GARDEN

ADRESSE (voie)

17 RUE EUCHARIS N°18 IMMEUBLE DILLON 3000

CODE POSTAL

97200

VILLE

FORT DE FRANCE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

7

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2015

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.



## IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012014	et clos le	31122014	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
CLEAN GARDEN 17 RUE EUCHARIS N°18 IMMEUBLE DILLON 3000 97200 FORT DE FRANCE			
SIRET	3 9 3 5 1 9 5 2 5 0 0 0 4 1		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
		0596427070	

**REGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

**B ACTIVITE**

Activités exercées Si vous avez changé d'activité, cochez la case

**C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION** (cf. notice de la déclaration n°2065)

<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable à 33 1/3%	687 591	Bénéfice imposable à 15%	Déficit
<b>2 Plus-values</b>	PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%			
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
<b>3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Société d'investissement immobilier côtée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		

**D IMPUTATIONS** (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS** (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Cabinet d'Expertise Comptable Monique CONFIAIT RESIDENCE ALLENDE LES HAUTS DE DILLON BAT H - N° 7 97200 FORT DE FRANCE Tél: 0596700202	
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 13052015 Lieu: FORT DE FRANCE
	Qualité et nom du signataire: Joseph BELLIARD
	Signature: Gérant
Tél:	

Visa CGA :

Viseur conventionné :



Formulaire obligatoire (article 54 quater  
du Code général des impôts)

## RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2014 ou exercice

Désignation de l'entreprise CLEAN GARDEN

du \_\_\_\_\_

Adresse 17 RUE EUCHARIS N°18 IMMEUBLE DILLON 3000 97200 FORT DE FRANCE

au \_\_\_\_\_

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	BELLIARD FABRICE				30 DOM DE ROCHES CARREES 97232 LAMENTIN			
2	BELLASE GERARD				136 CITE SAINT GEORGES 97233 SCHOELCHER			
3	DESTIN MICHEL				QUARTIER DEDE 97215 RIVIERE SALEE			
4	LABAMAR ANICET							
5	GLONDU JEAN CHRISTOPHE							
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	154 913		3 066	157 979				157 979
2	97 739		2 990	100 728				100 728
3	39 595		42	39 637				39 637
4	36 656		53	36 709				36 709
5	44 195			44 195				44 195
6								
7								
8								
9								
10								
**	373 097		6 151	379 248				379 248

\*\* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		19 132
Total		19 132

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2014 . . (total col. 9 + total col. 10) ⑩	398 380	- de l'exercice . 2014 . . ⑩	775 850
- de l'exercice précédent ⑩	450 832	- de l'exercice précédent ⑩	464 040
Nom et qualité du signataire <u>Joseph BELLIARD</u> <u>Gérant</u>		À <u>FORT DE FRANCE</u> , le <u>13052015</u>	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

## ANNEXE LIBRE 1

CLEAN GARDEN

ANNEXLIB01  
(2015)

Ce document contient une mention expresse (art. 1727 II-2 du CGI)

La société entend se prévaloir des dispositions du BOI-BIC-DECLA-30-60-30-30 du 4 février 2015 et demande

à bénéficier du délai supplémentaire TDFC par rapport à la date légale pour la transmission de la présente déclaration de résultats [ainsi que la déclaration 1330-CVAE] relative(s) à l'exercice clos le 31 décembre 2014, soit jusqu'au 15 mai 2015.

**CLEAN GARDEN**

Société à responsabilité limitée au capital de 64 000€  
Immeuble Dillon 3000-Lotissement Dillon Stade  
17 Rue Eucharis-97200 Fort de France

*R.C.S Fort de France 393 511 525*  
*Siret 393 519 525*

**CERTIFIÉE CONFORME  
A L'ORIGINAL**

PROCES-VERBAL  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
D'APPROBATION DES COMPTES CLOS LE 31/12/2014

*L'an deux mil dix-sept et le vendredi vingt-quatre mars à neuf heures trente*

*Au siège social, Immeuble 3000 2<sup>ème</sup> étage, 17 rue EUCHARIS, Lotissement Dillon Stade-97200 FORT DE FRANCE, les associées de la société se sont réunies en assemblées générales ordinaire annuelle sur convocation de la gérance afin de se prononcer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2014.*

Bureau de l'assemblée :

L'assemblée est présidée par le directeur général M. Fabrice BELLIARD dûment mandaté. Le président constate que toutes les parts sociales sont présentes et participent à savoir :

- La société CLEAN BUILDING, titulaire de 25 780 parts, soit 65,50 % du capital social, représentée en la personne de M. Fabrice BELLIARD dûment mandaté
- La société LA CONCIERGERIE, titulaire de 657 parts, soit 1,67 % du capital social, représentée en la personne de M. Fabrice BELLIARD dûment mandaté.
- La société LE GARDIEN, titulaire de 12 920 parts, soit 32,83 % du capital social, représentée en la personne de M. Fabrice BELLIARD dûment mandaté

*Soit la totalité des parts 39 357 parts composant le capital social*

M. le Président constate la Présence de M. Romain JANVIER, commissaire aux comptes de la société. Le Président déclare que l'assemblée peut valablement délibérer dans la mesure où elle est régulièrement composée.

Documents présentés à l'Assemblée:

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associées, ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Les associées ont pris connaissance avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de tous les documents posés sur le bureau à savoir :

- Le procès verbal de l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes clos le 31/12/2013.
- Le rapport de gestion ainsi que le rapport spécial de la gérance sur l'exercice clos au 31/12/2014.
- Le bilan, le compte de résultat, l'annexe ainsi que l'inventaire de l'exercice clos au 31/12/2014.
- Le projet de texte de résolutions.

Ordre du jour :

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à se prononcer sur l'ordre suivant :

- Approbation du procès verbal des comptes de l'exercice clos au 31/12/2013
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2014.
- Approbation au 31.12.2014 des opérations visées à l'art. L223-19 c.com.
- Rémunération du gérant au titre de l'exercice clos au 31.12.2014.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'assemblée du rapport de gestion établi par la gérance, puis de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du code de commerce.

M. Le commissaire aux comptes procède à la lecture de son rapport.

Puis le Président déclare la discussion ouverte et met successivement aux voix les résolutions suivantes.

1<sup>ère</sup> résolution : Approbation des comptes

L'assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31/12/2014 et examiné les comptes dudit exercice approuve les opérations résumées dans ce rapport et traduites dans lesdits comptes.

La collectivité des associées approuve donc les comptes annuels qui lui ont été présentés, à savoir le bilan, le compte de résultat et les annexes.

*Cette résolution est approuvée à l'unanimité.*

2<sup>ème</sup> résolution : Quitus à la gérance

L'assemblée générale prend acte de ce que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard des articles 39-4 et 39-5 du code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2014.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

3<sup>ème</sup> résolution : Affectation du résultat

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2014 d'un montant de 557 083 € sur les sommes figurant au compte « Report à nouveau ».

Conformément à la loi l'assemblée devra prendre acte qu'aucune somme n'a été mise en distribution à titre de dividendes au titre des exercices clos le 31/12/2011.

La collectivité des associés rappelle que lors d'une assemblée générale ordinaire en date du 31/12/2012, elle s'est prononcée en faveur de la mise en distribution à titre de dividendes d'une somme de 1 200 000 euros

Qu'aucune somme n'a été mise en distribution à titre de dividendes au titre des exercices clos le 31/12/2013.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

4<sup>ème</sup> résolution : Approbation des opérations visées à l'art. L223-19 C.COM

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de commerce, l'assemblée générale approuve ledit rapport spécial.

Les associées prennent acte de ce que toutes les conventions intervenues au cours de l'exercice clos le 31/12/2014 entre la société et le gérant, résumées dans ledit rapport spécial, et visées à l'article L223-19 du Code de commerce, ont été soumises à l'approbation préalable de l'assemblée et conclues à des conditions normales.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité

5<sup>ème</sup> résolution : Rémunération du gérant et autres avantages perçus

L'assemblée générale entérine le montant de la rémunération gérance 2014, fixé dans les conditions habituelles et similaires aux cinq exercices antérieurement approuvés.

L'assemblée générale approuve la prise en charge des cotisations sociales se rapportant à la rémunération gérance de M. Joseph BELLIARD au titre de l'exercice clos le 31/12/2014.

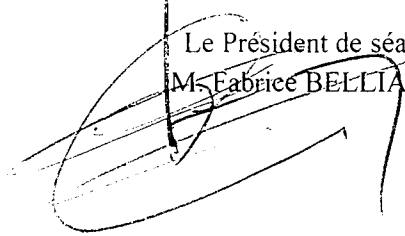
Cette résolution est approuvée à l'unanimité

6<sup>ème</sup> résolution : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'assemblée générale donne tout pouvoir au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou même d'un extrait des présentes à l'effet de remplir toutes les formalités de droit à la bonne réalisation des présentes.

*Cette résolution est approuvée à l'unanimité.*

Le Président de séance  
M. Fabrice BELLIARD



**Romain JANVIER**  
**COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
10, Immeuble « Les Flamboyants »  
Voie n°1 - 97232 LAMENTIN  
☎ 0596 76-62-23 ☎ 0596 76-63-96

***RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES***

***EXERCICE DU 1er JANVIER 2014 AU 31 DECEMBRE 2014  
de CLEAN GARDEN SARL  
PRESENTE à l'ASSEMBLEE GENERALE***



En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Société, nous devons vous présenter, sur la base de l'article L 223-19 du code de commerce, un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé.

**Conventions conclues au cours de l'exercice.**

Nous avons été informés de la signature d'une nouvelle convention entre le Gérant et votre société et portant sur une promesse de vente décrite plus amplement dans le rapport spécial du Gérant qui vous a été remis.

**Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice.**

Nous avons été avisés des conventions prévues à l'article L 223-19 du code de commerce qui sont répertoriées dans le tableau figurant en annexe du rapport de gestion et dont les conditions d'exécution ont été énoncés dans le rapport spécial du Gérant qui vous a été remis.

**Conventions ne figurant plus au titre de conventions réglementées.**

Nous n'avons pas été informés de conventions résiliées ou venues à expiration.

Fait au Lamentin, le 23 mars 2017



**Romain JANVIER**  
**COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
10, immeuble « Les Flamboyants »  
Voie n°1 - 97232 LAMENTIN  
☎ 0596 76-62-23 ☎ 0596 76-63-96

***RAPPORTS de CERTIFICATION et SPECIAL  
du COMMISSAIRE AUX COMPTES***

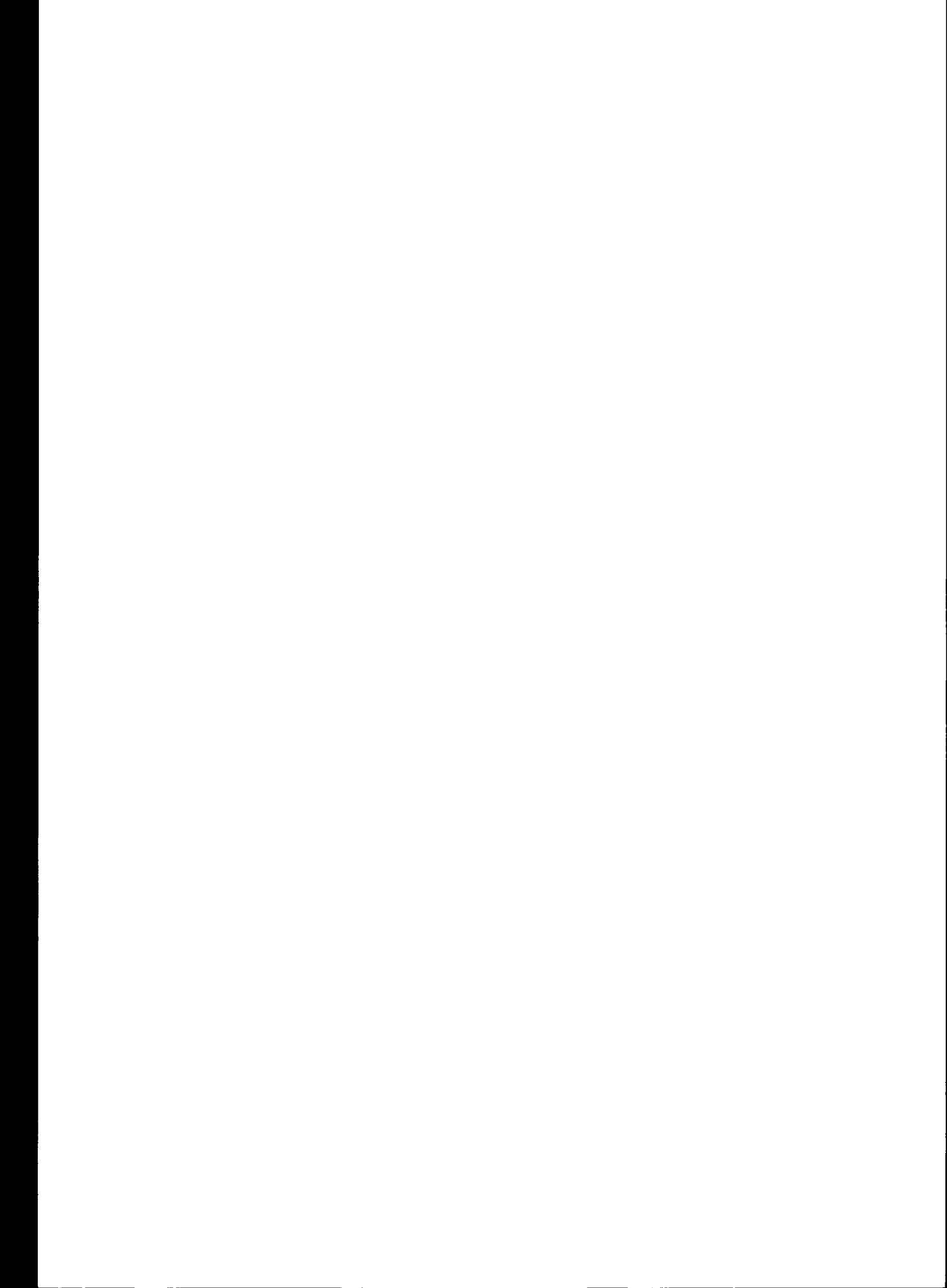
***PRESENTES à l'ASSEMBLEE GENERALE***

***EXERCICE DU 1er JANVIER 2014 AU 31 DECEMBRE 2014***

***de CLEAN GARDEN SARL***



MARS 2017



**Romain JANVIER**  
**COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
10, immeuble « Les Flamboyants »  
Voie n°1 - 97232 LAMENTIN  
☎ 0596 76-62-23 ☎ 0596 76-63-96

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**EXERCICE DU 1er JANVIER 2014 AU 31 DECEMBRE 2014**  
**de CLEAN GARDEN SARL**  
**PRESENTE à l'ASSEMBLEE GENERALE**



En exécution de la mission de Commissaire aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée générale du 15 mai 2014, nous vous présentons notre rapport sur:

- le contrôle des comptes annuels de la SARL CLEAN GARDEN tels qu'ils sont annexés au présent rapport, relatifs à l'exercice couvrant la période du 01 janvier 2014 au 31 décembre 2014 et se caractérisant par un total des produits d'exploitation de 13 012 462 €, un bénéfice de 557 083 € et un total du bilan de 9 392 112 €.

- les vérifications et informations spécifiques prévues par la Loi.

Nous vous rappelons que les comptes annuels ont été établis par votre Gérant conformément à la loi. Il nous appartient sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS.**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous formulons une réserve sur les points suivants :



Le Commissaire aux comptes n'a pas été invité à assister à l'inventaire des immobilisations.

Aussi, nous ne pouvons donc nous prononcer sur les valeurs figurant en immobilisations non financières totalisant en valeurs brutes 2 338 807 € et en valeurs nettes comptables, 894 862 €.

En outre, des immobilisations acquises depuis 2006 dans le cadre d'opérations de défiscalisation et des véhicules Hunday n'existant plus dans l'entreprise n'ont pas été sorties de l'actif. Ces dernières immobilisations ayant été déjà totalement amorties, cela n'a toutefois pas d'incidence sur le résultat comptable.

Par ailleurs, nous avons relevés des véhicules achetés pour 94 550 € à un locataire ne devant donc pas figurés en immobilisations.

Enfin, nous estimons qu'il y a une dépréciation insuffisante des créances estimée à 220 000 € au moins.

**Sous cette réserve, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.**

## II. JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS.

En application des dispositions de l'article L 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Nous avons accompli, plus spécifiquement, des diligences quant aux produits, aux charges, à l'actif circulant et aux dettes de la société et nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives.

Nous n'avons pas non plus relevé d'anomalies significatives relatives aux principes comptables suivis et à la présentation d'ensemble des comptes.

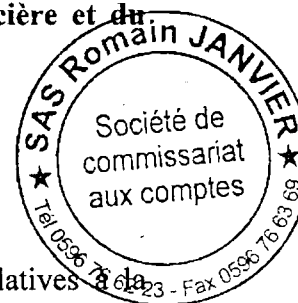
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de notre rapport.



## III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES.

Nous avons également procédé, selon les normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Quant aux observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les documents destinés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels, outre l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus.



En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation ou de contrôle intervenues au cours de l'exercice, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait au Lamentin, le 23 mars 2017

**Le Commissaire aux comptes**

**Romain JANVIER**



